



CABINET CONSTANT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Toulouse
Membre de la Compagnie Régionale d'Agen

Route de Sarlat - 46300 GOURDON - Tél. : 05 65 27 05 05 - Fax. : 05 65 27 05 08
contact@cabconstant.fr - www.cabconstant.fr

Frédéric ANDRES

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
GÉRANT ASSOCIÉ

Geoffray BORNE

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
GÉRANT ASSOCIÉ

CABINETS SECONDAIRES

"Les Embaysses" - Route de Sarlat
46200 SOUILLAC
Tél. : 05 65 27 06 10
Fax. : 05 65 27 06 11
contact@cabconstant.fr

Avenue Georges Clémenceau
Route de Cahors
46500 GRAMAT
Tél. : 05 65 10 02 90
Fax. : 05 65 10 02 91
contact@cabconstant.fr

Avenue Joséphine Baker
24200 Sarlat la Caneda
Tél. : 05 35 09 00 10
contact@cabconstant.fr

ASSOCIATION « LES BALLONS ROUGES »

Le Bourg
46100 CARDAILLAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

CORRESPONDANTS

SOCAGEC

820, rue du Dr Jean Ségala
46000 CAHORS
Tél. : 05 65 35 16 46
Fax. : 05 65 35 91 20
contact@socagec.fr

SOCAGEC

10, place Dutours
46220 PRAYSSAC
Tél. : 05 65 22 44 30
Fax. : 05 65 30 67 60
contact@socagec.fr

SOFIGECO

203, avenue des Etats-Unis
31200 TOULOUSE
Tél. : 05 34 40 59 30
Fax. : 05 61 21 31 85
sebbag.expertises@sofigeco.fr





CABINET CONSTANT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Toulouse
Membre de la Compagnie Régionale d'Agen

Route de Sarlat - 46300 GOURDON - Tél. : 05 65 27 05 05 - Fax. : 05 65 27 05 08
contact@cabconstant.fr - www.cabconstant.fr

Frédéric ANDRES

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
GÉRANT ASSOCIÉ

Geoffroy BORNE

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
GÉRANT ASSOCIÉ

CABINETS SECONDAIRES

"Les Embaysses" - Route de Sarlat
46200 SOUILLAC
Tél. : 05 65 27 06 10
Fax. : 05 65 27 06 11
contact@cabconstant.fr

Avenue Georges Clémenceau
Route de Cahors
46500 GRAMAT
Tél. : 05 65 10 02 90
Fax. : 05 65 10 02 91
contact@cabconstant.fr

Avenue Joséphine Baker
24200 Sarlat la Caneda
Tél. : 05 35 09 00 10
contact@cabconstant.fr

Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES BALLONS ROUGES, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association LES BALLONS ROUGES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

CORRESPONDANTS

SOCAGEC

820, rue du Dr Jean Ségala
46000 CAHORS
Tél. : 05 65 35 16 46
Fax. : 05 65 35 91 20
contact@socagec.fr

SOCAGEC

10, place Dutours
46220 PRAYSSAC
Tél. : 05 65 22 44 30
Fax. : 05 65 30 67 60
contact@socagec.fr

SOFIGECO

203, avenue des Etats-Unis
31200 TOULOUSE
Tél. : 05 34 40 59 30
Fax. : 05 61 21 31 85
sebbag.expertises@sofigeco.fr



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Gourdon le 19 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes

Pour la SARL CABINET CONSTANT,



M. Geoffray BORNE

 Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	14 580	9 055	5 525	1 838
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	14 580	9 055	5 525	1 838
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	2 946		2 946	4 233
Autres créances	45 326		45 326	34 908
Divers				
Disponibilités	151 173		151 173	158 471
ACTIF CIRCULANT	199 444		199 444	197 612
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	214 024	9 055	204 969	199 451

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

 Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	153 488	153 092
RESULTAT DE L'EXERCICE	-8 687	397
Subventions d'investissement	4 722	
FONDS PROPRES	149 523	153 488
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour charges	27 499	24 153
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	27 499	24 153
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 904	4 484
Dettes fiscales et sociales	15 283	11 548
Autres dettes	5 760	5 777
DETTES	27 947	21 809
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	204 969	199 451

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%
Production vendue	140 395,20	58,87	138 787,84	58,56
Subventions d'exploitation	96 717,00	40,55	96 820,01	40,86
Reprises et Transferts de charge	32 284,04	13,54	27 927,09	11,78
Cotisations	1 380,00	0,58	1 375,00	0,58
Autres produits	29,91	0,01	706,93	0,30
Produits d'exploitation	270 806,15	113,55	265 616,87	112,08
Autres achats non stockés et charges externes	29 750,12	12,47	32 974,53	13,91
Impôts et taxes	4 433,00	1,86	4 258,00	1,80
Salaires et Traitements	176 613,22	74,05	167 782,86	70,80
Charges sociales	40 907,90	17,15	36 635,32	15,46
Amortissements et provisions	29 116,51	12,21	25 333,20	10,69
Autres charges	904,98	0,38	284,29	0,12
Charges d'exploitation	281 725,73	118,13	267 268,20	112,78
RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 919,58	-4,58	-1 651,33	-0,70
Produits financiers	617,17	0,26	612,57	0,26
Résultat financier	617,17	0,26	612,57	0,26
RESULTAT COURANT	-10 302,41	-4,32	-1 038,76	-0,44
Produits exceptionnels	3 185,60	1,34	2 562,47	1,08
Charges exceptionnelles	1 570,48	0,66	1 127,13	0,48
Résultat exceptionnel	1 615,12	0,68	1 435,34	0,61
EXCEDENT OU DEFICIT	-8 687,29	-3,64	396,58	0,17
Contribution volontaires en nature				
Prestations en nature	13 741,20		13 388,40	
Total des produits	13 741,20		13 388,40	
Mise à disposition gratuite	13 741,20		13 388,40	
Total des charges	13 741,20		13 388,40	

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LES BALLONS ROUGES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 204 969 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 8 687 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 276			14 580
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	9 276			14 580
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	9 276			14 580

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 438			9 055
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	7 438			9 055
ACTIF IMMOBILISE	7 438			9 055

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 48 272 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 946	2 946	
Autres	45 326	45 326	
Charges constatées d'avance			
Total	48 272	48 272	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	45 024
Total	45 024

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	24 153				27 499
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	24 153				27 499
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		27 499	24 153		
Financières					
Exceptionnelles					

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 27 947 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 904	6 904		
Dettes fiscales et sociales	15 283	15 283		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 760	5 760		
Produits constatés d'avance				
Total	27 947	27 947		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
CHARGES A PAYER	5 760
Total	5 760